N°	071	10	2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 31

Date de convocation :
09/10/2024

Date de publication de la convocation :
09/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - Mme GAUDRY Céline - Mme COURBET Bénédicte - M. DURANDIN Thierry - M. FREGONESE Ludovic - Mme ROMAN Yolaine - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M.VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier - M. STURM Yves

Absent excusé : M. CADOUOT Christian

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M.LONCHAMPT Samuel) - Mme BARDIN Isabelle (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie (procuration à M. DELATTRE André) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. VENTO Romain) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme VICTOR Catherine) - Mme FEGUIRI Christelle (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte)

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas – BP 61616 – 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Adhésion à la charte d'engagement *« de l'eau, pour tous, durablement et préservée »* instaurée par le Département de la Côte-d'Or dans le cadre de la stratégie départementale de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 013-05-2020 du 26 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire dans certains domaines de l'administration communale, notamment pour *« Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ; »* pour *« Toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable dont l'inscription budgétaire a été validée par le conseil municipal. »* ;

Vu la Décision du Maire n° Finances/2024-07-18 du 31 juillet 2024 approuvant le projet d'installation d'une cuve de récupération de l'eau des bassins de la piscine municipale et sollicitant une subvention auprès du Département de la Côte-d'Or ;

Vu la charte d'engagement dénommée *« de l'eau, pour tous, durablement et préservée »* instaurée par le Département de la Côte-d'Or ;

Considérant que la signature de cette charte d'engagement par la commune est une étape préalable obligatoire à l'octroi de la subvention départementale sollicitée ;

Accusé de réception en préfecture
021-212101711-20241015-071-10-2024-DE
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024

Monsieur le Maire Guillaume RUET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 voix contre (M. RICHARD Xavier – Mme DUBOIS Florence – M. PAJOT Frédéric – M. STURM Yves) et 1 abstention (Mme HAZHAZ Dénia) :

-**APPROUVE** l'adhésion de la commune à la charte d'engagement *« de l'eau, pour tous, durablement et préservée* instaurée par le Département de la Côte-d'Or, ci-annexée ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette charte d'engagement ainsi que tout document ou pièce relatifs à ce dossier ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 15 octobre 2024.

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

MAIRIE DE CHEVIGNY - SAINT-SAUVEUR - 21 - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guillaume RUET

Le Secrétaire de séance,

Romain VENTO

Accusé de réception en préfecture
021-212101711-20241015-071-10-2024-DE
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024